SEPTEMBRE 2021

Zoom sur Savigné

MAGAZINE MUNICIPAL N°3

CET ÉTÉ À SAVIGNÉ

Le city stade et le court de tennis ont connu une bonne affluence

Le city stade a attiré les sportifs au cours du week-end.

Au cours du dernier week-end, le mauvais temps a enfin laissé la place à un généreux soleil et les équipements sportifs municipaux de Savigné sont sortis de leur torpeur après un long sommeil. Le city-stade nouvellement créé et le court de tennis rénové au printemps ont connu une bonne affluence. Après un long confinement et la pluie de ces derniers jours, les sportifs ont profité de ce beau temps pour sortir raquettes et ballons et prendre un bon bol d'air. Cette reprise des activités a été appréciée par la municipalité qui se réjouit de voir que ses réalisations permettent aux habitants et aux vacanciers de se détendre en toute quiétude.

Durant la période estivale, le terrain de tennis et le city stade ont attiré de nombreuses personnes, toutes générations confondues, aussi bien des habitants du Civraisien, que des personnes séjournant en vacances dans le Sud Vienne.

Raquettes, ballons, activités sportives, qui ont permis de se retrouver en plein air, entre amis, familles, sous un soleil (parfois caché) mais qui n'a pas entamé le plaisir de passer un bon moment.

La Municipalité est ravie de ce succès.

De plus, les élèves de l'école maternelle et primaire en profitent régulièrement, cela permet également aux enseignants de faire découvrir aux enfants de nombreux sports et peut-être révéler des passions.

Vous avez été nombreux à nous communiquer des retours positifs, **cela nous motive encore plus dans nos projets.**

Merci pour vos félicitations et **merci aussi aux différents partenaires**, Le Département de la Vienne, la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, l'Agence Régionale des Sports, qui nous ont permis de réaliser ces investissements à moindre coût. Comme vous pouvez le remarquer, pour l'équipe municipale, un bon projet est avant tout un projet qui mobilise de multiples financements pour peser le moins possible sur le budget communal. Il est vrai que ces dossiers sont parfois complexes à constituer et mobilisent beaucoup d'énergie, mais nos efforts sont récompensés.

Sachez que nous ferons le maximum pour vous satisfaire.

Le sport c'est la santé !

L'ÉCOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE - ANDRÉ BROUILLET

L'école accueille 4 classes, soit 81 élèves au total, répartis de la façon suivante :

- Monsieur Joël SOULIE, Directeur, gère les classes de petite et moyenne section, soit 23 élèves
- Madame Sophie BROTHIER, gère les classes de grande section et CP, soit 17 élèves
- Madame Karine INGRAND, gère les classes de CE1 et CM2, soit 20 élèves
- Madame Marjorie RADOUX, gère les classes de CE2 et CM1, soit 21 élèves.

Cet été a été l'occasion de terminer les travaux de peinture de la maternelle. Aujourd'hui toutes les classes sont repeintes et des volets roulants viennent d'être installés.

Les élèves pourront désormais évoluer dans un bâtiment entièrement rénové. Le covid étant encore présent, le protocole sanitaire est toujours appliqué.

> ENVIRONNEMENT / VOIRIE

• Une partie de la commune a été très touchée par les intenses orages des 16 et 17 juin.
En effet, il a été relevé au poste météo de Civray (« à La Lune ») 53,6 mm d'eau avec 45 mm en une heure dont 29 mm en 18 minutes !
Cet abat d'eau a créé des inondations dans plusieurs hameaux et dans le bourg de Savigné. Il y a eu des entrées d'eau dans des bâtiments, maisons et l'école, ainsi que des champs et jardins inondés.
Malgré les aménagements existants, fossés et caniveaux, ceux-ci n'ont pas pu contenir de telles arrivées d'eau.
Dès les jours suivants, nous avons fait passer une caméra dans certaines parties du réseau d'eau pluviale concernées. Il n'a pas été constaté d'anomalie majeure. Seule une contrepente à Champagné Lureau a été détectée sur 20 m.
Afin de remédier à ce problème, avec les services du Département, nous avons fait procéder à des curages de fossés et d'entrées de buses le long de la Départementale 1 ainsi que de l'arasement de bas-côté **pour mieux évacuer l'eau** ruisselant sur cette route en surplomb de ces hameaux. Des hydrocurages seront effectués dans cette partie du réseau en complément de ceux effectués en septembre.
De même, le traitement de la contrepente est programmé ainsi qu'une déviation du flux d'eau à la Coratière.
Bien que l'homme puisse faire des aménagements, il est difficile avec de telles précipitations de pouvoir tout contenir, surtout avec les surfaces imperméabilisées qui ne cessent d'augmenter !

• **Comme tous les ans les routes et les chemins ont été élagués puis nous avons fauché les bords de routes et chemins.** Si au départ l'herbe ne poussait pas en raison de la sécheresse, les grosses pluies de juin ont accéléré la pousse.
• Pour être plus efficace, la commune s'est dotée d'un **nouveau broyeur d'accotement** (l'ancien étant trop usagé) permettant d'aller plus vite en besogne. Malheureusement, il a été livré avec 10-15 jours de décalage par rapport à nos besoins.

• Le fleurissement de la commune a été fait par nos soins et aidé pour **son esthétique par les conseils de M. SAUZET**, ancien paysagiste de la commune de Charroux, qu'il en soit ici remercié.

Pour tous ces travaux, nous remercions les employés communaux qui ont œuvré pour notre bien-être malgré la météo capricieuse de juin.

Suivi des projets

TRAVAUX / INVESTISSEMENT

• Lors de notre dernier bulletin municipal, nous vous avions fait part de nos projets.
Aujourd'hui, nous vous informons que les travaux de la **Mairie** concernant la réhabilitation : amélioration de l'isolation thermique et l'accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite) se feront en 2 tranches :

- La première démarrera à la fin de l'année et sera soldée fin mai.
- La deuxième tranche sera réalisée à partir du mois de mai et sera soldée fin septembre 2022.

Pendant les travaux, l'entrée de la Mairie se fera donc par-derrière, côté salle des mariages.

• Concernant la rénovation et l'extension des **ateliers communaux**, l'architecte retenu est M. MOREAU de Vivonne. L'appel d'offre est clôturé, le démarrage des travaux est prévu à la fin du mois de septembre.

• Concernant la rénovation intérieure du **presbytère**, transformé en maison des associations, l'architecte retenu est aussi M. MOREAU de Vivonne. Démarrage des travaux début 2022.

LE RADAR PÉDAGOGIQUE

Les 2 radars pédagogiques installés depuis le mois de février sur la RD148, à l'entrée et à la sortie du bourg, sensibilisent les conducteurs.

Quelques statistiques :

- 72 % des véhicules roulent à moins de 50 km/h,
- 20 % des véhicules roulent entre 60 et 50 km/h,
- 8 % des véhicules roulent à plus de 60 km/h.

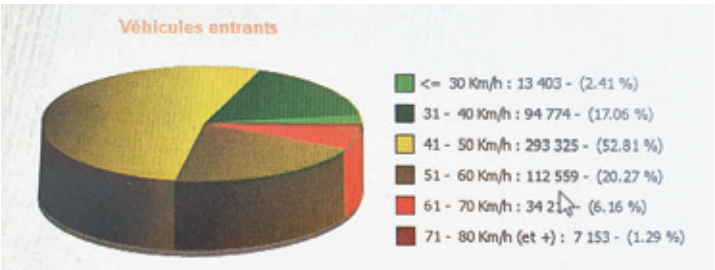

NOUVEAUX MATÉRIELS

Au fil des années le matériel vieillit. La Municipalité a donc décidé **d'investir dans du matériel de cuisine**, au niveau de la salle polyvalente (fourneau 4 feux, plaque de mijotage, congélateur armoire). Son renouvellement s'avérait indispensable.
En espérant que vous allez pouvoir retrouver des moments de convivialité !

EN COURS

Aménagements aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) :
- du parking du stade au court de tennis
- autour des sanitaires de Périgné
- devant l'église

NOUVEAUX COMMERÇANTS

- Bienvenue à Louis GUILLEMARD, nouveau propriétaire de la station lavage, 13 route de Niort, en avril.
- Bienvenue à Fredy VELY et son équipe, Bar « AU BOULOT » dans la zone artisanale « les Patis de Fayolles » début juin.
- Bienvenue à M. USE, garage RENAULT, SAVIGNÉ AUTOMOBILES, 27 route de Niort, en juillet, en remplacement de JL BUJON.
- Bienvenue à DOOGLES, toilettage de chiens et chats, le bourg, en septembre. Mme Sasha 06 74 39 25 14.
- Bienvenue à Éric GARGOUIL, producteur de Pommes & jus de fruits dans la zone artisanale (casiers automatiques) « les Patis de Fayolles », en octobre.

INTÉGRATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Suite à la démission de Céline ROUSSEAU à son poste de Conseillère Municipale, bienvenue à Nathalie DEMELLIER, candidate issue de la même liste.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Après 3 ans d'intérim, le Conseil Municipal a décidé de recruter Jérôme SEYS, Adjoint Technique, à compter du 1er juillet.

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi de 14h à 17h
Mardi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30
Mercredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30
Vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h

Après plusieurs interpellations d'habitants de Savigné, concernant les sauts et plongeons d'individus, du pont Napoléon, la Municipalité a décidé de prendre un arrêté pour les interdire et ainsi garantir plus de sécurité.

Nous vous rappelons l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts (comme la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus provenant d'un élagage ou de la taille d'une haie par exemple), ainsi que des déchets ménagers (résidus alimentaires, cartons, papiers...).

IL EST AUSSI RAPPELÉ QU'IL EST INTERDIT DE JETER LES DÉCHETS, COMME PARFOIS MALHEUREUSEMENT NOUS LE CONSTATONS et que les déchets doivent être déposés à **l'intérieur** des poubelles et non à côté des conteneurs à verre.

À plusieurs reprises, les WC publics ont été vandalisés dans le bourg ainsi que des tags sur les tables, derrière l'église. Une plainte a été déposée à la gendarmerie. **Je vous remercie de bien vouloir respecter les lieux publics, pour le bien de tous.**

Directeur de la publication : Jacques AUGRIS ; Crédits photos : Mairie de Savigné, Adobe Stock ; Conception - Réalisation - Impression : Imprimerie Sipap-Oudin - Poitiers